

Centres de Santé Scolaire de Greater Portland Health

Questions Fréquemment Posées

Q : Quelles sont les écoles bénéficiant d'un centre de santé ?

R : À Portland : King Middle School, Deering High School, Portland High School, Casco Bay High School et PATHS.

À Westbrook : Westbrook High School et Westbrook Middle Schools

À South Portland : South Portland High School et South Portland Middle School

Q : Comment puis-je y inscrire mon enfant ?

R : Remplissez et signez le formulaire d'inscription. Le formulaire dûment rempli peut être remis au centre de santé de l'école, à l'infirmier/l'infirmière du Centre de Santé Scolaire (SBHC, School-Based Health Center) ou à l'enseignant principal.

Q : Mon enfant peut-il consulter un prestataire de soins dans un Centre de Santé Scolaire ou un centre de soins primaires de Greater Portland Health (GPH) si le formulaire d'inscription dûment signé par un parent n'a pas été remis ?

R : Les mineurs (moins de 18 ans*) doivent avoir un formulaire d'inscription dûment signé avant de pouvoir consulter un prestataire. Le formulaire d'inscription tient lieu d'autorisation pour fournir des services médicaux et de santé comportementale à un mineur.

Un consentement oral d'un parent ou tuteur permettra au prestataire de consulter l'enfant qu'**une seule fois**. Un formulaire d'inscription dûment rempli et signé doit être renvoyé avant que d'autres services puissent être fournis.

*Un mineur peut consentir à tous les services médicaux, de santé mentale, dentaires ou autres conseils de santé si celui-ci :

- vit seul et sans soutien parental ;
- est marié ;
- est un membre des forces armées ;
- est émancipé.

Si l'élève a plus de 18 ans, il peut remplir et signer le formulaire d'inscription pour bénéficier des services à tout centre ou site GPH.

Q : Qu'est-ce qu'une consultation confidentielle ?

Les élèves inscrits au Centre de Santé Scolaire bénéficient de services confidentiels (à moins qu'ils ne choisissent d'inclure leurs parents dans leurs soins et donnent leur permission pour le faire). Les services suivants sont considérés comme des consultations confidentielles :

- Consommation et abus d'alcool et de drogues
- Dépistage et traitement du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Services de soins prénataux
- Soins de santé mentale en externe
- Gestion des méthodes contraceptives (y compris sans toutefois s'y limiter : préservatifs, contraceptifs oraux, timbres contraceptifs, contraceptifs oraux d'urgence ; pour les lycéens : des injections contraceptives, des implants contraceptifs et des stérilets sont également disponibles)

Q : Dois-je inscrire mon enfant s'il est déjà un patient établi de GPH ?

R : Oui

Q : J'ai une question concernant mon assurance ou une facture que j'ai reçue.

R : Si vous souhaitez discuter des options d'assurance et de paiement, y compris notre barème de tarifs dégressif, veuillez appeler le (207) 874-2141 et composer le poste 5058 pour être mis en relation avec nos conseillers en aide financière. Si vous avez des questions concernant les frais ou les services figurant sur votre facture, veuillez appeler le (207) 874-2141 et appuyer sur la touche 6 pour être mis en relation avec le service de facturation.

Q : Pourquoi demandez-vous des informations sur les revenus du foyer dans le formulaire d'inscription ? Ai-je le droit de refuser de répondre à cette question ? **R :** GPH est tenu de fournir des informations sur les niveaux de revenus de notre population de patients afin que nos centres de santé puissent bénéficier d'un financement.

Les données individuelles des patients ne sont pas communiquées, et le niveau de revenus d'un enfant n'a aucune incidence sur les soins qui lui sont prodigués. Vous pouvez refuser de fournir des informations sur vos revenus.

Q : Quelle est la différence entre le rôle de l'infirmière scolaire et celui des SBHC ?

R : L'infirmière scolaire évalue les problèmes médicaux afin de déterminer si l'enfant doit consulter un médecin traitant. Les infirmières scolaires sont en mesure de détecter les obstacles à l'apprentissage, de vérifier la couverture vaccinale, d'effectuer le triage ou de soigner les accidents et les maladies, d'administrer des médicaments et de favoriser la réussite scolaire grâce aux PEI et aux PHI.

Les SBHC constituent un point d'accueil et une source de soins de première ligne pour les enfants ; leur personnel est composé de professionnels de santé physique et mentale (à savoir des médecins, des infirmières praticiennes, des assistants médicaux et des travailleurs sociaux cliniques agréés). Les enfants inscrits peuvent choisir GPH comme centre de soins principal, ce qui leur garantit des soins coordonnés et accessibles tout au long de l'année. Si un enfant est déjà suivi par un médecin traitant ailleurs, les professionnels de santé des centres de santé scolaires (SBHC) coordonneront les soins avec le médecin traitant de l'enfant.

Q : Quels sont les services proposés dans les centres de santé scolaires (SBHC) ?

R : Les services proposés comprennent : les examens médicaux pour le sport, le diagnostic et le traitement des affections bénignes, la prise en charge des maladies chroniques, les vaccinations, les consultations en santé mentale, les prélèvements sanguins (pour analyses) et la prise en charge de la contraception.

Q : Les enfants doivent-ils d'abord se rendre chez l'infirmière scolaire ou directement au centre de santé scolaire (SBHC) ?

R : Les enfants bénéficiant des services de santé en milieu scolaire peuvent choisir où ils souhaitent se rendre en premier. Un enfant inscrit est toujours le bienvenu dans n'importe quel centre de santé scolaire (SBHC) pendant les heures d'ouverture. Les rendez-vous peuvent être pris à l'avance auprès de l'infirmière scolaire ou par l'enfant lui-même.

Q : Mon enfant peut-il être pris en charge au centre de santé scolaire (SBHC) même s'il ne fréquente pas cet établissement ?

R : Oui, si votre enfant est inscrit aux services de santé en milieu scolaire de GPH, il peut être pris en charge dans n'importe lequel de nos centres de santé en milieu scolaire (SBHC) ainsi que dans n'importe quel cabinet de médecine générale du réseau GPH accueillant des enfants.

Q : Dois-je réinscrire mon enfant chaque année aux services de santé scolaires de GPH ? Si mon enfant quitte les écoles de Westbrook, South Portland ou Portland, reste-t-il toujours suivi par GPH ?

R : Tant que votre enfant est inscrit dans les écoles publiques de Westbrook, South Portland ou Portland, vous n'avez PAS besoin de fournir de nouveaux documents chaque année. Vous n'avez pas non plus besoin de fournir de documents supplémentaires pour que votre enfant soit pris en charge dans l'un de nos centres de santé scolaires (SBHC) du GPH ou dans l'un des cabinets de médecine générale du réseau GPH qui accueillent des enfants.

Si votre enfant n'est plus inscrit dans l'un de ces trois réseaux scolaires, vous devrez contacter GPH en appelant le 874-2141 et demander que votre enfant reste suivi dans l'un de nos cabinets de médecine générale destinés aux enfants. Des documents supplémentaires pourraient être nécessaires.

Q : Que faire si mon enfant a besoin de soins médicaux en dehors des heures de classe ?

R : Vous pouvez prendre rendez-vous dans n'importe quel cabinet de médecine générale du réseau GPH qui accueille des enfants en appelant le 874-2141. Si votre enfant a un médecin traitant qui n'appartient pas au réseau GPH, vous pouvez également choisir de le contacter.

Q : Mon enfant pourra-t-il consulter les professionnels de santé du SBHC pendant les périodes d'enseignement à distance ou lorsque les horaires scolaires sont modifiés ?

R : Oui. Tous les professionnels de santé, qu'ils soient spécialisés dans le domaine médical ou en santé mentale, peuvent organiser des consultations à distance (via Zoom ou par téléphone) avec leurs patients. Afin que nous disposions des coordonnées exactes pour les consultations de télésanté, veuillez indiquer l'adresse e-mail de votre enfant sur le formulaire d'inscription.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au (207) 874-2141, poste 7, ou par e-mail à l'adresse gphschoolhealth@greaterportlandhealth.org.